

ONZIÈME ANNÉE -- N. 11

DE ROUBAIX TOURCOING

MERCREDI 11 JANVIER 1906

ABONNEMENTS: Trois mois: 4 fr. 50 Six mois: 9 fr. Un an: 18 fr. Autres Départements: 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

REDACTION ET ADMINISTRATION: ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES: Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

La Rentrée du Parlement

C'est hier qu'a eu lieu l'ouverture de la session parlementaire ordinaire de 1905. Notre journal ne manquera pas de s'intéresser à une façon toute particulière aux séances de la Chambre et du Sénat. Grâce à un service de renseignements parfaitement organisé, nous en publierons chaque jour des comptes rendus complets et scrupuleusement exacts. Nos lecteurs pourront suivre ainsi, dans tous leurs détails, les importantes questions qui se poseront devant le législateur et contrôler jour par jour l'œuvre de leurs représentants.

La Journée d'Hier

Les ministres se sont réunis, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. La rentrée de la Chambre a eu lieu sans incident. M. Paul Doumer a été élu président par 235 voix, contre 240 à M. Henri Brisson. Le Sénat, après le discours de son président d'âge, M. Fayard, s'est ajourné à jeudi, pour l'élection de son bureau définitif. La Commission internationale d'enquête sur l'incident anglo-russe a tenu une nouvelle séance à Paris. L'empereur d'Allemagne a décoré les généraux Stossel et Nogi. Le chef de la Sûreté a ouvert le coffre-fort loué par Syveton au Crédit lyonnais, à Paris. Il ne contenait que des papiers sans aucune importance. La grève des mineurs allemands a pris une grande extension. Le nombre des grévistes s'élève à 25.000. D'importantes détournements s'élevaient à une quarantaine de mille francs, ont été constatés à la Société Générale, à Lille. A Armentières, deux tisseurs ont été arrêtés pour avoir tenté de mettre le feu à des pièces de toile, à l'aide de balais imprégnés de pétrole.

Les Deux Sociétés

L'Union pour l'action morale a institué récemment à Paris une controverse du plus haut intérêt. Dans une série de réunions sous la forme de libres causeries, elle a abordé l'examen des questions philosophiques qui sont posées par le projet de séparation des Églises et de l'État. La haute valeur de ceux qui prennent part à ces entretiens, l'esprit de libre recherche qui caractérise l'Union, la diversité et la loyauté des opinions émises donnent à cette controverse une portée toute spéciale. Il y a là des philosophes, des universitaires et non des moindres, des administrateurs, des hommes d'action, des hommes politiques et pour que toutes les opinions soient représentées, les abbés même, notamment le curé de Plaisance, l'abbé Soulange-Bodin. La première question qui fut traitée fut celle des limites exactes de la société religieuse. Elle est capitale. Il est, en effet, nécessaire de déterminer avec précision ces limites pour établir les rapports de la société religieuse et de la société civile.

liée : amoindrie, méconnue, lésée dans ses droits essentiels. Elle seule s'affirme juge des conditions temporales et matérielles nécessaires à son existence et son développement. Elle dresse son droit contre le droit de la société laïque et refuse à cette dernière tout pouvoir de délimitation et de défense. C'est contre cette prétention inadmissible de la société théocratique que doit s'unir et que s'uniront certainement tous ceux qui veulent, tout en assurant l'indépendance de la pensée et des croyances religieuses, prélever sur la société laïque contre une rivalité redoutable. Non, pas plus après la séparation qu'auparavant, l'Église ne peut réclamer le droit commun. C'est justement pour ne pas le lui accorder que certains hommes d'État, partisans en principe de la neutralité absolue de la société civile, restent encore attachés au Concordat. Ils croient tenir ainsi l'Église et en échange des avantages que le Concordat lui confère, maintenir le contrôle des représentants de la société civile. Croyant, par conséquent, que l'Église bénéficiera des avantages refusés d'accepter les charges compensatrices ; mais qui est l'aveu du danger.

Il est impossible que l'État laisse se constituer en son sein une société antagoniste qui aurait pour elle la force des habitudes, la ténacité des préjugés, les espoirs et les craintes de la superstition. A ces puissances obscures et violentes, rien ne pourrait résister si on leur permettait de s'épanouir sans contrôle ni limite sur les puissances d'argent, de devenir elles-mêmes des puissances économiques. Il est contraire aux notions les plus élémentaires du droit d'association que de laisser créer ainsi des sociétés qui prennent et enserrant l'homme tout entier, de la naissance à la mort et dans chacun de ses actes. Dans l'État moderne, seule société complète, quoi que prétendent les défenseurs de la théocratie, ne peuvent exister que des associations à objet limité et bien défini, auxquelles le citoyen consacre une partie de son activité, mais qui ne l'absorbent pas tout entier. C'est l'exercice du droit le plus simple de défense qui se confond avec le droit même d'être qui amène l'État à imposer aux associations religieuses des restrictions et des bornes. On ne peut certainement créer l'équivoque, et parce que nous ne permettrons pas de constater dans l'État moderne, l'antagonisme, les cléricaux crieront au sectarisme, à la persécution, à la violation des articles essentiels de la Déclaration des Droits. En réalité, ni la liberté de conscience, ni la liberté du culte ne sont en jeu ; les cléricaux le savent bien. C'est l'indépendance même de l'État moderne et son existence qui lui imposent de ne pas se laisser prendre aux sophismes de ses adversaires. Que des associations religieuses assurent donc dans le système de la séparation, l'exercice du culte, mais que ces associations soient limitées et dans leur capacité de posséder, et dans leur capacité d'agir. Formées en vue du culte, qu'elles s'y consacrent exclusivement. Elles essaieront certainement de sortir de ce rôle, mais ce sera le rôle de l'État que de les y maintenir.

Victoire réactionnaire. Par 265 voix contre 240, M. Paul Doumer a été élu, hier, président de la Chambre des Députés, aux lieu et place de M. Henri Brisson, président sortant, qui se représentait. M. Doumer et M. Brisson appartiennent à la même école de pensée. M. Doumer, à la séance, ce groupe s'était prononcé en faveur de M. Brisson par 17 voix contre 7 à M. Doumer et 3 abstentions. M. Doumer, cependant, n'en maintint pas moins formellement sa candidature. Au scrutin secret, la Chambre lui a donné raison à 25 voix de majorité. Le radical Brisson est donc battu par le radical Doumer, et si l'on ne considérait que l'étiquette politique des deux antagonistes, on pourrait dire que l'intérêt républicain est sauvé, si l'amour-propre du vaincu peut se trouver froissé. Malheureusement la compétition de M. Doumer contre M. Brisson et le vote même de la Chambre appellent d'autres constatations. M. Doumer est républicain, radical, anticlérical, — c'est entendu, — mais il n'est pas moins vrai que, contre le sentiment de ses amis politiques, il s'est opposé à l'homme qui à la Chambre et devant le pays, personnifie le plus exactement la politique radicale et anticléricale ; il n'est pas moins vrai qu'en agissant ainsi, il s'est lui, radical, offert au suffrage de la réaction nationaliste et cléricale, contre le porte-drapeau de son propre parti, aux yeux de la nation.

Choses du Jour. VICTOIRE REACTIONNAIRE. Par 265 voix contre 240, M. Paul Doumer a été élu, hier, président de la Chambre des Députés, aux lieu et place de M. Henri Brisson, président sortant, qui se représentait. M. Doumer et M. Brisson appartiennent à la même école de pensée. M. Doumer, à la séance, ce groupe s'était prononcé en faveur de M. Brisson par 17 voix contre 7 à M. Doumer et 3 abstentions. M. Doumer, cependant, n'en maintint pas moins formellement sa candidature. Au scrutin secret, la Chambre lui a donné raison à 25 voix de majorité. Le radical Brisson est donc battu par le radical Doumer, et si l'on ne considérait que l'étiquette politique des deux antagonistes, on pourrait dire que l'intérêt républicain est sauvé, si l'amour-propre du vaincu peut se trouver froissé. Malheureusement la compétition de M. Doumer contre M. Brisson et le vote même de la Chambre appellent d'autres constatations. M. Doumer est républicain, radical, anticlérical, — c'est entendu, — mais il n'est pas moins vrai que, contre le sentiment de ses amis politiques, il s'est opposé à l'homme qui à la Chambre et devant le pays, personnifie le plus exactement la politique radicale et anticléricale ; il n'est pas moins vrai qu'en agissant ainsi, il s'est lui, radical, offert au suffrage de la réaction nationaliste et cléricale, contre le porte-drapeau de son propre parti, aux yeux de la nation.

Choses du Jour. VICTOIRE REACTIONNAIRE. Par 265 voix contre 240, M. Paul Doumer a été élu, hier, président de la Chambre des Députés, aux lieu et place de M. Henri Brisson, président sortant, qui se représentait. M. Doumer et M. Brisson appartiennent à la même école de pensée. M. Doumer, à la séance, ce groupe s'était prononcé en faveur de M. Brisson par 17 voix contre 7 à M. Doumer et 3 abstentions. M. Doumer, cependant, n'en maintint pas moins formellement sa candidature. Au scrutin secret, la Chambre lui a donné raison à 25 voix de majorité. Le radical Brisson est donc battu par le radical Doumer, et si l'on ne considérait que l'étiquette politique des deux antagonistes, on pourrait dire que l'intérêt républicain est sauvé, si l'amour-propre du vaincu peut se trouver froissé. Malheureusement la compétition de M. Doumer contre M. Brisson et le vote même de la Chambre appellent d'autres constatations. M. Doumer est républicain, radical, anticlérical, — c'est entendu, — mais il n'est pas moins vrai que, contre le sentiment de ses amis politiques, il s'est opposé à l'homme qui à la Chambre et devant le pays, personnifie le plus exactement la politique radicale et anticléricale ; il n'est pas moins vrai qu'en agissant ainsi, il s'est lui, radical, offert au suffrage de la réaction nationaliste et cléricale, contre le porte-drapeau de son propre parti, aux yeux de la nation.

Choses du Jour. VICTOIRE REACTIONNAIRE. Par 265 voix contre 240, M. Paul Doumer a été élu, hier, président de la Chambre des Députés, aux lieu et place de M. Henri Brisson, président sortant, qui se représentait. M. Doumer et M. Brisson appartiennent à la même école de pensée. M. Doumer, à la séance, ce groupe s'était prononcé en faveur de M. Brisson par 17 voix contre 7 à M. Doumer et 3 abstentions. M. Doumer, cependant, n'en maintint pas moins formellement sa candidature. Au scrutin secret, la Chambre lui a donné raison à 25 voix de majorité. Le radical Brisson est donc battu par le radical Doumer, et si l'on ne considérait que l'étiquette politique des deux antagonistes, on pourrait dire que l'intérêt républicain est sauvé, si l'amour-propre du vaincu peut se trouver froissé. Malheureusement la compétition de M. Doumer contre M. Brisson et le vote même de la Chambre appellent d'autres constatations. M. Doumer est républicain, radical, anticlérical, — c'est entendu, — mais il n'est pas moins vrai que, contre le sentiment de ses amis politiques, il s'est opposé à l'homme qui à la Chambre et devant le pays, personnifie le plus exactement la politique radicale et anticléricale ; il n'est pas moins vrai qu'en agissant ainsi, il s'est lui, radical, offert au suffrage de la réaction nationaliste et cléricale, contre le porte-drapeau de son propre parti, aux yeux de la nation.

chronique LOUISE MICHEL

Ah ! que les courants d'opinion marchent vite et combien l'histoire des sensations collectives bourgeoises et populaires serait intéressante à noter. La variation des impressions des jugements, des croyances, des doctrines de la masse constante et s'accroissant singulièrement avec l'évolution des vêtements. La voix publique change d'intonation, vibre différemment, mue à tout instant, passe des accentuations de la crainte ou de la colère aux atténuations de la pitié.

Chronique LOUISE MICHEL. Ah ! que les courants d'opinion marchent vite et combien l'histoire des sensations collectives bourgeoises et populaires serait intéressante à noter. La variation des impressions des jugements, des croyances, des doctrines de la masse constante et s'accroissant singulièrement avec l'évolution des vêtements. La voix publique change d'intonation, vibre différemment, mue à tout instant, passe des accentuations de la crainte ou de la colère aux atténuations de la pitié.

Chronique LOUISE MICHEL. Ah ! que les courants d'opinion marchent vite et combien l'histoire des sensations collectives bourgeoises et populaires serait intéressante à noter. La variation des impressions des jugements, des croyances, des doctrines de la masse constante et s'accroissant singulièrement avec l'évolution des vêtements. La voix publique change d'intonation, vibre différemment, mue à tout instant, passe des accentuations de la crainte ou de la colère aux atténuations de la pitié.

Chronique LOUISE MICHEL. Ah ! que les courants d'opinion marchent vite et combien l'histoire des sensations collectives bourgeoises et populaires serait intéressante à noter. La variation des impressions des jugements, des croyances, des doctrines de la masse constante et s'accroissant singulièrement avec l'évolution des vêtements. La voix publique change d'intonation, vibre différemment, mue à tout instant, passe des accentuations de la crainte ou de la colère aux atténuations de la pitié.

Chronique LOUISE MICHEL. Ah ! que les courants d'opinion marchent vite et combien l'histoire des sensations collectives bourgeoises et populaires serait intéressante à noter. La variation des impressions des jugements, des croyances, des doctrines de la masse constante et s'accroissant singulièrement avec l'évolution des vêtements. La voix publique change d'intonation, vibre différemment, mue à tout instant, passe des accentuations de la crainte ou de la colère aux atténuations de la pitié.

Chronique LOUISE MICHEL. Ah ! que les courants d'opinion marchent vite et combien l'histoire des sensations collectives bourgeoises et populaires serait intéressante à noter. La variation des impressions des jugements, des croyances, des doctrines de la masse constante et s'accroissant singulièrement avec l'évolution des vêtements. La voix publique change d'intonation, vibre différemment, mue à tout instant, passe des accentuations de la crainte ou de la colère aux atténuations de la pitié.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Clémence-Louise Michel naquit au château de Vincourt (Haute-Marne), le 20 avril 1833. Sa mère était de condition modeste ; son père n'était autre que le propriétaire du château, qui l'éleva auprès de lui.

En 1850, son père mourut, et Louise Michel quitta le château. Elle vint à Paris, s'installa aux Batignolles, et ouvrit une école. C'est là, tout en apprenant à lire aux enfants du peuple, qu'elle fut initiée au mouvement républicain qui balaya l'Empire.

En 1859, son père mourut, et Louise Michel quitta le château. Elle vint à Paris, s'installa aux Batignolles, et ouvrit une école. C'est là, tout en apprenant à lire aux enfants du peuple, qu'elle fut initiée au mouvement républicain qui balaya l'Empire.

En 1859, son père mourut, et Louise Michel quitta le château. Elle vint à Paris, s'installa aux Batignolles, et ouvrit une école. C'est là, tout en apprenant à lire aux enfants du peuple, qu'elle fut initiée au mouvement républicain qui balaya l'Empire.

En 1859, son père mourut, et Louise Michel quitta le château. Elle vint à Paris, s'installa aux Batignolles, et ouvrit une école. C'est là, tout en apprenant à lire aux enfants du peuple, qu'elle fut initiée au mouvement républicain qui balaya l'Empire.

En 1859, son père mourut, et Louise Michel quitta le château. Elle vint à Paris, s'installa aux Batignolles, et ouvrit une école. C'est là, tout en apprenant à lire aux enfants du peuple, qu'elle fut initiée au mouvement républicain qui balaya l'Empire.

NOS DÉPÊCHES

CONSEIL DES MINISTRES. Paris, 10 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. M. Maréjols, retenu encore pendant quelques jours dans le Midi par l'état de sa santé, était absent.

LES AFFAIRES DU MAROC. M. Delessé a donné lecture au Conseil de la lettre que notre représentant à Tanger a reçue du ministre des affaires étrangères du Maroc. Dans cette lettre, le ministre prie, au nom du Sultan, le gouvernement français de maintenir en fonctions les instituteurs français et demande instamment à notre représentant de hâter son départ pour Fez afin de recevoir sur les réformes à réaliser progressivement nos instructions d'avis de nos conseils, auxquels le gouvernement marocain se déclare prêt à se conformer.

LES INTERPELLATIONS. M. Combes, président du Conseil, a fait connaître les diverses demandes d'interpellation qui sont parvenues depuis la clôture de la session extraordinaire. Il a été décidé qu'on proposerait à la Chambre de vendredi prochain la discussion des interpellations sur la politique générale du Cabinet. Le Conseil estime qu'il serait sage d'ajourner à la fin de la séance de vendredi la fixation de la date des autres interpellations.

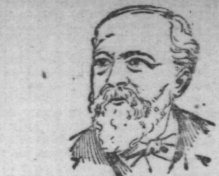
LE PARLEMENT CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance. Paris, 10 janvier. — Une très grande animation se manifeste à la Chambre en raison des conditions dans lesquelles se fait le scrutin secret.

Le groupe, appelé à voter, s'est prononcé en faveur de M. Brisson par 17 voix contre 7 à M. Doumer et 3 abstentions. Le groupe, appelé à voter, s'est prononcé en faveur de M. Brisson par 17 voix contre 7 à M. Doumer et 3 abstentions.

Discours du Président d'âge. M. Paul BOURGEOIS commence, d'une voix nette et très claire la lecture de son discours. Dès les premiers mots, M. Baudry d'Asson se lève et crie : « Vive le président royaliste ! Vive le roi ! »

M. Paul BOURGEOIS commence, d'une voix nette et très claire la lecture de son discours. Dès les premiers mots, M. Baudry d'Asson se lève et crie : « Vive le président royaliste ! Vive le roi ! »



M. HENRI BRISSON



M. PAUL DOUMER